



**PÔLE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT**  
Direction-adjointe du logement,  
de la politique de la ville et de l'habitat  
Service aménagement et urbanisme

Affaire suivie par : Mélanie Dumoulin  
Mèl : melanie.dumoulin@cg60.fr  
Tél. : 03.44.06.64.24  
Fax : 03.44.06.60.02

Beauvais, le **4 - DEC. 2012**

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du PLU  
Commune de LE HAMEL

Le Président du Conseil général

à

Monsieur le Directeur départemental  
des Territoires de l'Oise

Suite à votre demande en date du 28 mars 2012 concernant la collecte des informations nécessaires à l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de LE HAMEL, prescrit par délibération du 17 février 2012, j'ai l'honneur de vous adresser les informations suivantes :

#### **1° Routes départementales :**

Les routes départementales (RD) n° 56, 151 et 553 traversent la commune :

- La RD n° 56 est classée en 5<sup>ème</sup> catégorie. Aucun comptage de trafic n'a été réalisé.
- La RD n° 151 est classée en 3<sup>ème</sup> catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 3 405 véhicules dont 5 % de poids lourds.
- La RD n° 553 est classée en 5<sup>ème</sup> catégorie. Aucun comptage de trafic n'a été effectué.

Aucun plan d'alignement pour chacune des routes départementales ne nous a été communiqué.

#### **2° Circuits de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**

RAS

#### **3° Protection de l'environnement – les Espaces Naturels Sensibles**

Le Conseil général a approuvé le 18 décembre 2008 un schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles. Ainsi, le territoire de la commune de LE HAMEL est concerné par un espace naturel sensible d'intérêt départemental :

- le site, "*Larris et bois de la vallée de Multru*" (PPI23).

#### **4° Eau potable**

Le captage n°00793X0019 est implanté sur la commune et alimente LE HAMEL, CEMPUIS et GREZ. Il se trouve en bordure de la route départementale.

Les eaux distribuées présentent des teneurs en nitrates et en pesticides élevées avec des dépassements par rapport à la norme.

La Communauté de communes de la Picardie Verte achève son schéma d'alimentation en eau potable. Ce captage a été défini structurant pour le secteur mais non prioritaire sur le territoire de la Communauté de communes pour entreprendre les travaux d'interconnexion permanente avec LAVERRIERE puis le SI de GRANDVILLERS et SARNOIS pour l'intercommunalité de secours.

## 5° Aménagement numérique des territoires

En matière d'aménagement numérique, le Département de l'Oise tient à communiquer à la commune LE HAMEL les éléments d'information suivants :

- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT) un article L. 1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé ».

En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

Sur le périmètre du département de l'Oise, le Conseil général de l'Oise est en charge depuis début 2010 de l'élaboration de ce SDTAN. Ce dernier a été achevé début 2012 et approuvé en commission permanente le 21 mai 2012.

Le SDTAN est téléchargeable sur le site [www.oise.fr](http://www.oise.fr), rubrique haut-débit.

**Il est donc important que la commune LE HAMEL tienne compte dans son aménagement futur de ce schéma directeur.**

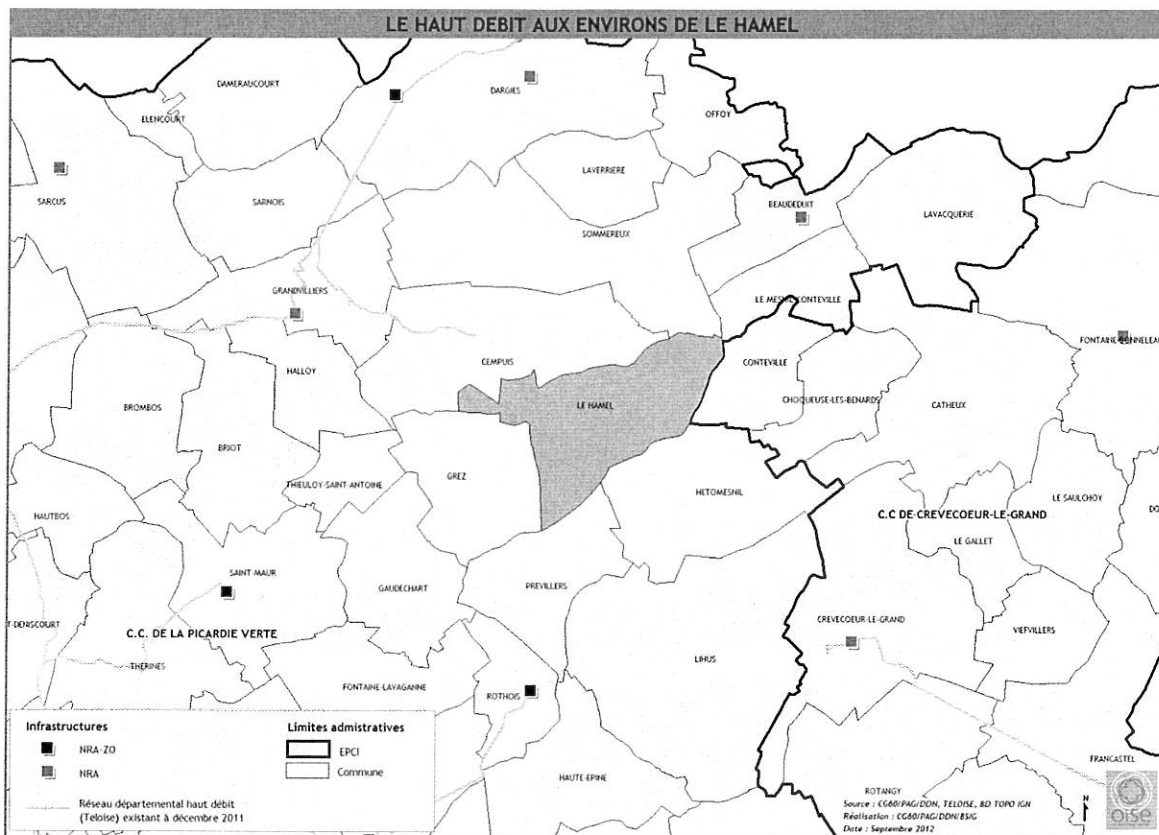
- Existant en matière d'accès internet fixe haut-débit (ADSL) sur la commune LE HAMEL.

LE HAMEL à ce jour n'est pas correctement desservi par l'ADSL puisque le répartiteur NRA le plus proche se situe à GRANDVILLIERS et que quatre lignes sont encore inéligibles. De plus, les habitations sur LE HAMEL ne peuvent prétendre dans leur grande majorité qu'à des abonnements « 512Kbps » incompatibles avec les services « triple play » (internet, téléphone, télévision).

- Existant en matière de réseau fibre optique haut-débit départemental

La stratégie en faveur du numérique du Département de l'Oise a vu la mise en place d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) haut-débit « Teloise » dès l'année 2004. Ce réseau entièrement réalisé en fibre optique est long aujourd'hui de plus 1100 km, et irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et services numériques sur notre territoire, par le biais notamment du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

Concrètement, ce réseau ne transite pas actuellement sur le territoire de la commune de LE HAMEL, en revanche il passe à proximité sur des communes frontalières ou proches (CEMPUIS, CREVECOEUR LE GRAND, GRANDVILLIERS). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de LE HAMEL.



- Projet départemental très haut-débit

Le SDTAN ayant été entériné, le Conseil général initie dès aujourd'hui le vaste projet de très haut débit FTTH (Fiber To The Home) dans l'Oise.

Ce projet échelonné sur 10 ans a donc pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers isariens, (à l'exception des foyers situés au sein des 52 communes dont le raccordement très haut débit est du ressort des opérateurs privés SFR et Orange) et donc de leur ouvrir la perspective d'usages et de services numériques reposant sur des débits nettement supérieurs (100Mbp/s) aux possibilités actuelles (20Mbp/s).

La commune de LE HAMEL sera, ainsi, invitée à s'intégrer dans ce projet afin de pouvoir faire bénéficier ses habitants d'un accès internet très haut débit dans les années à venir.

Concrètement, ce projet de très haut débit s'appuiera sur le réseau Teloise évoqué ci-dessus, réseau qui sera étendu par capillarité et pourra desservir directement les habitants mais aussi transiter par la commune pour en desservir d'autres.

**Il est donc important que d'ores et déjà la commune de LE HAMEL intègre dans son PLU cette extension de réseau fibre optique à venir sur son territoire communal dans les 10 années à venir.**

- Mutualisation des travaux

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit également un nouvel article L49 dans le code des postes et des communications électroniques (CPCE), qui prévoit l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

L'objectif est ainsi de faciliter les déploiements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne aux usagers.

## Synthèse des recommandations

- Maintenir à jour au niveau de son PLU la cartographie précise des réseaux de communication présents sur le territoire communal, qu'il s'agisse :
  - Du réseau filaire cuivre et fibre optique
  - Du réseau aérien cuivre et fibre optique
  - Des différentes composantes de ces réseaux filaires et/ou aériens
  - NRA
  - Chambres
  - Fourreaux
  - Poteaux
  - Locaux techniques, répartiteurs
  - Antennes
  - Pylônes

Ces informations sont importantes dans le cadre d'une mutualisation possible des équipements existants et également dans le cadre du calcul de la redevance d'occupation de sols par la commune.

- Favoriser autant que possible l'implantation de zones d'activités ou de logements dans des zones couvertes numériquement ou sur le point de l'être
- Intégrer l'opportunité de pré-équiper toute nouvelle zone aménagée lors des travaux de création ou de réfection de voirie importants
- Prévoir la mise en place de fourreaux vides destinés à la fibre optique dans le cadre des aménagements de voirie futurs, en cohérence avec les recommandations techniques du porteur du SDTAN (Conseil général de l'Oise).
- Dans le cadre de l'obligation L49, informer systématiquement le titulaire du SDTAN des travaux prévus sur la commune et rentrant dans le cadre prévu dans cette loi. A l'inverse, le titulaire du SDTAN informera la commune de toute demande de travaux dont il aura eu connaissance sur son territoire et rentrant dans le cadre de cet article L49.

### 6° Assainissement

Concernant l'assainissement, la commune de LE HAMEL a fait l'objet, à partir de 2009, de réhabilitations, par tranche, de l'assainissement non collectif :

Une tranche de 30 installations ;

Une tranche de 14 installations.

### 7° Aménagement foncier

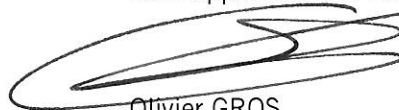
RAS

### 8° Immobilier et logistique

RAS

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du Département.

Pour le Président du Conseil général,  
et par délégation,  
le Directeur général-adjoint du pôle  
Développement des Territoires et Environnement



Olivier GROS



PPI23

Larris et bois de la Vallée du Multru



ID

**Surface :** 392**Altitude :****Entité paysagère :**

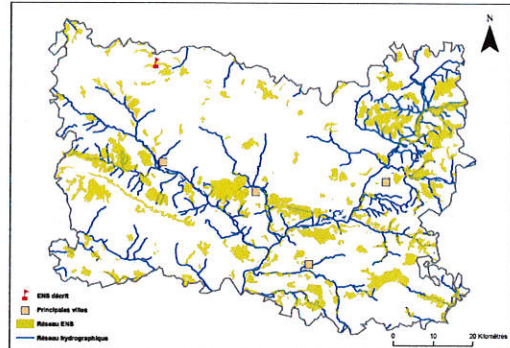
PLATEAU PICARD.

**Canton(s) concerné(s) :**

CREVECOEUR-LE-GRAND, GRANDVILLIERS.

**Commune(s) concernée(s) :**

CATHEUX, CEMPUIS, CHOQUEUSE-LES-BENARDS, CONTEVILLE, LE HAMEL, LE MESNIL-CONTEVILLE, SOMMEREUX.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZSC : FR2200362, ZNIEFF I n°22022000 5, ZNIEFF II n°220220001.

### Valeur patrimoniale

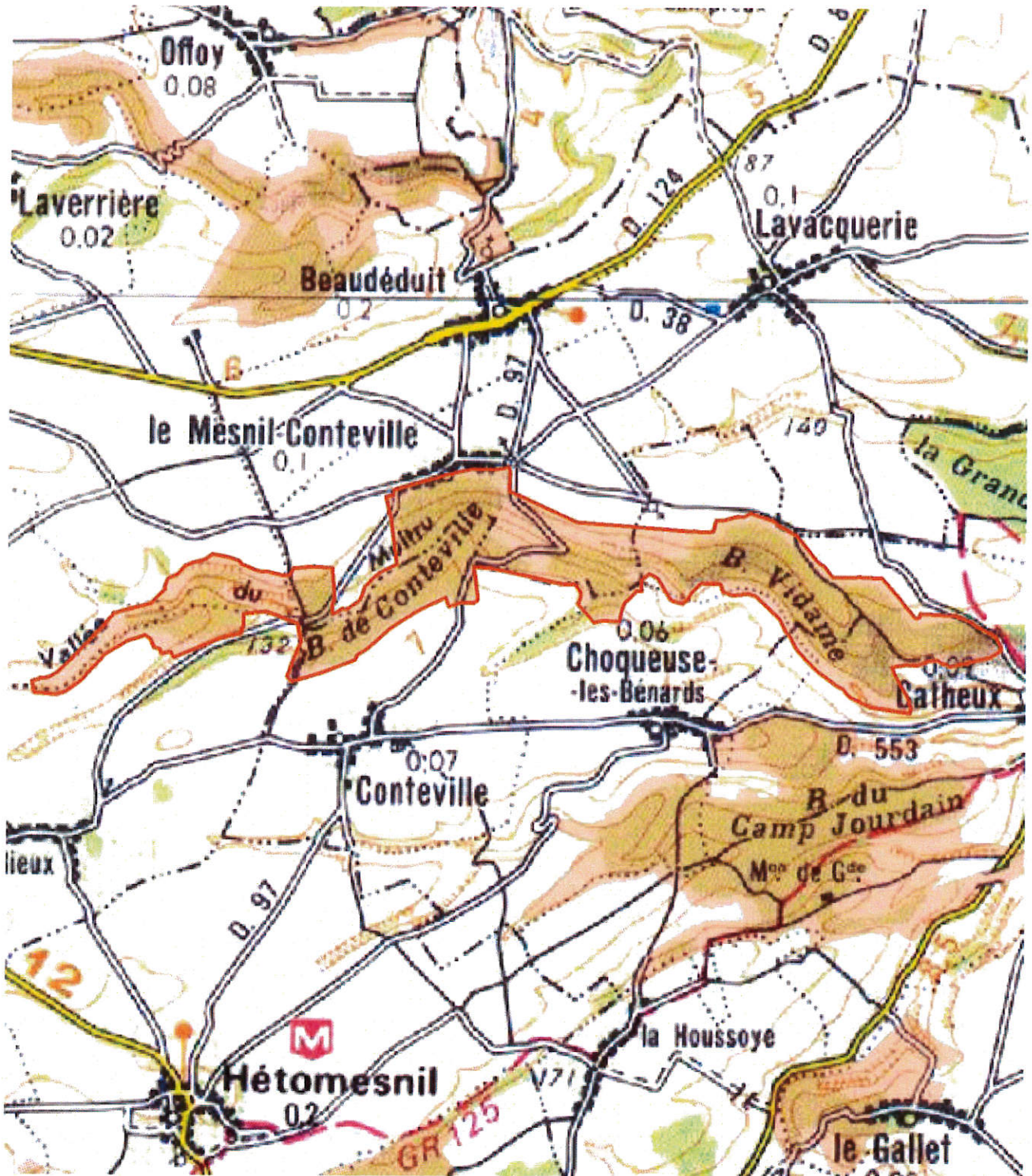
- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

### Vocation proposée



### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

La vallée du Multru est une petite vallée sèche orientée ouest-est, confluente de la Selle. Inscrite dans la craie coniacienne, cette vallée présente une dissymétrie nord-sud classique sur le plateau picard : le versant exposé au sud est en effet plus raide. Celui-ci est essentiellement recouvert de bois de feuillus.



 Délimitation de l'ENS

0 450 900 m



## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieus naturels dominants

Les pelouses sèches ; les hêtraies neutrophiles, à Daphné lauréole, et les junipéraies ; les lisières, les bois thermocalcicoles et ceux de pente

##### Espèces végétales remarquables

La Daphné lauréole (*Daphne laureola*), la Belladone (*Atropa bella-donna*), la Digitale jaune (*Digitalis lutea*), la Hellébore fétide (*Helleborus foetidus*) ; la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*\*) ; l'Orchis mâle (*Orchis mascula*), la Platanthère à deux feuilles (*Platanthera bifolia*)

##### Espèces animales remarquables

Le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE



## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

### *Principaux usages et activités sur le site*

### *Principales activités aux alentours*

### *Fréquentation*

### *Réglementations diverses*

### *Foncier*

### *Présence de bâtiments*

### *Gestion et valorisation actuelles*

### *Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

### *Date d'intégration*

### *Pistes d'actions*

- Conventionnement avec agriculteurs avec bail emphytéotique
- Gestion à mettre en accord avec orientations du DOCOB
- Suivi écologique par CSNP
- PDIPR
- Action concertée sur les 4 sites avec actions à privilégier sur les sites d'intérêt entomo et chiroptères

### *Etat d'avancement*

### *Maitre d'ouvrage choisi*